02B-212000426-20211116-CM21-11-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2021 Notification : 30/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

CANTON DE BORGO

Non	ibre de me	mbres
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	19

Date de convocation:

8 novembre 2021

Objet de la délibération :

AVIS SUITE ENQUETE
PUBLIQUE AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE
DOSSIER SOCIETE « CICO
CARRIERE »



COMMUNE DE BORGO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mardi 16 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le seize novembre

à dix huit heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, Premier adjoint.

PRESENTS: 16

PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, SIMON Marie-Anne, MATTEI Thomas, CHOIX Sabine, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph, RUTALI Marie Rose, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia.

POUVOIRS: 3

BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique a donné pouvoir à MILLIEX Didier, VINCIGUERRA Eugène a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, APICELLA Lucie a donné pouvoir à LAMBERTI Ange,

ABSENTS: 10

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, DOMINICI Jean-Baptiste Pierre NATALI, BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, José OLIVA, AMBROSI Chantale Jeanne, SANTINI Gilda, BARTOLOTTI Jean Claude, MILANI Paul, SANTELLI Murielle.

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour: 19 Contre: 0 Abstentions: 0

02B-212000426-20211116-CM21-11-09-DE

Accusé certifié exécutoire



AVIS SUITE ENQUETE PUBLIQUE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DOSSIER SOCIETE « CICO CARRIERE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 7 juillet 2021 qui exprimait un avis favorable à la proposition d'institution de servitudes d'utilité publique à la demande d'autorisation environnementale concernant la mise en exploitation d'une installation de stockage de déchets non dangereux d'amiante lié à des matériaux inertes intègres sur le territoire de la commune qui avait été déposé par la société « CICO Carrière » auprès de la DREAL de Corse.

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue en mairies de Borgo et de Lucciana du 22/10/2021 au 08/11/2021, l'avis du Conseil municipal sur cette demande d'autorisation est sollicité.

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Haute-Corse en date du 29/04/2021.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 juillet 2021,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Haute-Corse en date du 23/09/2021,

Vu l'arrêté préfectoral n°462 en date du 22/09/2021,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'exprimer un avis FAVORABLE à la demande d'autorisation,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés

Pour mémoire,

à l'exception de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne-Marie (le Maire) et de Monsieur Pierre NATALI .